



## **AVIS DE CONCOURS**

Le présent avis est couvert par la directive 2014/24/UE

### **SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT**

**Ville de Saint-Pierre**

24, rue de Paris

BP 4213

97500 SAINT-PIERRE

Contact : M. Yvon KOELSCH, Directeur Services Techniques

Tél : +508 41 10 50

Email : [contact@misp975.fr](mailto:contact@misp975.fr)

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus:**

[contact@misp975.fr](mailto:contact@misp975.fr)

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus:**

[contact@misp975.fr](mailto:contact@misp975.fr)

**Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyées**

[contact@misp975.fr](mailto:contact@misp975.fr)

**Adresse de l'autre pouvoir adjudicateur pour le compte duquel le pouvoir adjudicateur agit**

Sans objet

#### **I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

#### **I.3) ACTIVITE PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

#### **I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS**

Sans objet

### **SECTION II: OBJET DU CONCOURS/DESCRIPTION DU PROJET**

#### **II.1) DESCRIPTION**

##### ***II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur***

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une résidence de personnes âgées valides

##### ***II.1.2) Description succincte***

Le programme comprend les éléments suivants :

- construction :
  - . surface utile : 582 m<sup>2</sup>,
  - . surface plancher plafond : 674,4 m<sup>2</sup>
- déconstruction : bâtiment d'environ 92 m<sup>2</sup> de SP (2 niveaux)
- aménagements extérieurs : environ 570 m<sup>2</sup>

Le projet s'inscrit dans le cadre de la construction d'un bâtiment à forte valeur environnementale, et de démonstrateur pour l'île : démarche frugalité heureuse et créative, à très basse consommation énergétique : 55 kWh/m<sup>2</sup><sub>sp</sub>/an, à faible bilan carbone ; en option, à énergie positive.

Coût travaux : 2 773 472 € (valeur avril 2024), hors option.

### ***II.1.3) Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics)***

Objet principal :  
71240000

## **SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CRITERES DE SELECTION DES PARTICIPANTS**

Outre la production de l'intégralité des documents visés à l'article 7 du présent avis, les critères de jugement des candidatures seront :

- Capacités professionnelles du candidat en adéquation avec les compétences et qualifications requises,
- Qualité des références de l'équipe, compte-tenu des enjeux du projet : nature ou complexité équivalente,
- Capacité financière et moyens du candidat en adéquation avec l'importance de l'opération.

Ces critères ne sont ni pondérés, ni hiérarchisés.

### **III.2) INFORMATION RELATIVE A LA PROFESSION**

La participation est réservée à une profession particulière : Oui

Groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire sera obligatoirement un architecte. Il est interdit aux mandataires des groupements de présenter plusieurs offres agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'équipe candidate devra avoir les compétences suivantes a minima :

- Architecture (architecte inscrit à l'ordre des architectes (ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85-384 CEE du 10 juin 1985)
- Qualité environnementale
- Ingénierie Fluides
- Ingénierie Structure
- Économie de la construction
- SSI

Une compétence avérée en design d'espace est souhaitée, en particulier pour l'aménagement du jardin d'hiver et des pièces de vie, et du jardin.

La compétence en développement durable et qualité environnementale du bâtiment sera portée par un expert indépendant d'un Bet fluides ou d'un Bet TCE, et ne pourra être présent dans plusieurs groupements.

## **SECTION IV: PROCEDURES**

### **IV.1) TYPE DE CONCOURS**

Restreinte

Nombre de participants envisagé : 3 à 4

### **IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DEJA SELECTIONNES**

Néant.

### **IV.3) CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS**

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Qualité urbaine architecturale et paysagère,
- Qualité de la réponse du projet au programme,
- Qualité de la réponse technique et environnementale
- Compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux.

Ces critères ne sont ni pondérés, ni hiérarchisés.

#### **IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**

CCAS/2024/RSD\_PAV

##### **IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et documents additionnels**

Documents payants : Non

##### **IV.4.3) Date limite de réception des demandes de participation**

24 mai 2024 à 12h00 – heure locale

##### **IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

Mi-Juin 2024

Une visite de site est fixée au 17 juin 2024 avec les candidats retenus.

Le rendu des offres est fixé au mardi 30 juillet 2024 à 12 heures.

##### **IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Français.

#### **IV.5) RECOMPENSES ET JURY**

##### **IV.5.1) Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui  
Nombre et montant des primes à attribuer : 13 411 € pour chacun des candidats, pour le lauréat il s'agira d'une avance sur honoraires. Cette prime inclut la réalisation d'une maquette numérique simple de type SketchUp©

##### **IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants**

Sur proposition du jury, cette prime pourra subir une réduction voire être supprimée en cas de prestations incomplètes ou non conformes au règlement du concours. La prime versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

##### **IV.5.3) Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

##### **IV.5.4) Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : Non

##### **IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés**

La composition du jury est indiquée dans le règlement de concours.

### **SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPEENNE**

Ce concours s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### **VI.2) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, pour toute autre information se référer au règlement de la consultation de concours**

#### **VI.4) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS:**

24 avril 2024